



Gate Gourmet

La mobilisation du personnel a payé

Le jugement de la CRCT est tombé. La Direction de Gate Gourmet se dit « très contente » du jugement. Pourtant, le juge les condamne à faire tout ce qu'ils refusaient avant la grève.

Rappelez-vous :

Salaire

- Gate Gourmet ne voulait pas donner plus que 3.6% d'augmentation
- Le SSP réclamait 4%
- La CRCT condamne Gate Gourmet à payer 4% !

Qui sera augmenté ?

- Gate Gourmet ne voulait augmenter que le personnel « déjà en poste », c'est-à-dire garder des salaires plus bas pour les nouveaux employés
- Le SSP réclamait que l'augmentation soit pour tout le monde (nouveaux et anciens)
- La CRCT condamne Gate Gourmet à augmenter tout le monde !

Depuis quand serez-vous augmentés ?

- Gate Gourmet ne voulait payer l'augmentation que depuis le 1^{er} avril 2008
- Le SSP réclamait l'augmentation depuis le 1^{er} janvier 2008
- La CRCT condamne Gate Gourmet à payer l'augmentation depuis le 1^{er} janvier !

Vacances

- Gate Gourmet voulait diminuer les vacances pour les anciens collaborateurs
- Le SSP réclamait le maintien des vacances actuelles
- La CRCT condamne Gate Gourmet à maintenir les vacances actuelles !

Ne soyons pas dupes !

C'est la première fois que Gate Gourmet est condamné à augmenter vos salaires. Ce n'est pas un hasard. C'est le résultat de la mobilisation des employés qui ont osé faire la grève ! Sans cette mobilisation du personnel, jamais vous n'auriez eu 4% au 1^{er} janvier 2008 !

Gate Gourmet se dit content de ce jugement, mais la Direction nous remet déjà un nouveau projet de CCT qui veut :

- Supprimer les négociations salariales annuelles
- Supprimer la protection des délégués du personnel
- Supprimer l'obligation de motiver un licenciement
- Supprimer l'obligation de plan social
- Supprimer les négociations en cas de restructuration.

Autant dire qu'il faut rester prêt à nous mobiliser, car les combats ne font que commencer !!!

Bien à vous,

Yves Mugny – SSP Genève

Visitez notre site internet : <http://sspta.isuisse.com>